

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE
DE COMTÉ DE MATAWINIE**

AVIS PUBLIC

PROJET D'IMPLANTATION D'UNE MINICENTRALE HYDROÉLECTRIQUE EN RIVE DROITE DU BARRAGE MATAWIN

Cet avis est publié pour informer le public du début de l'évaluation environnementale du projet.

Le projet consiste en la construction d'une centrale hydroélectrique s'intégrant au barrage actuel tout en prenant compte des contraintes des ouvrages existants ainsi que celles liées à son exploitation.

L'implantation de la centrale hydroélectrique est proposée en rive droite du barrage. Un canal d'amenée excavé dans le roc assurera l'alimentation en eau des deux groupes turbines-alternateurs proposés de type Kaplan avec un agencement de type Saxo de 10 MW chacune.

Pour plus d'information, le public peut consulter l'avis de projet déposé par son initiateur au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, lequel contient, notamment, une description du projet ainsi que du site visé, de même qu'une description des principaux enjeux identifiés et des impacts anticipés sur le milieu récepteur.

L'avis de projet de même que la directive du ministre relative à la réalisation de l'étude d'impact du projet sont accessibles pour consultation dans le registre public des projets assujettis à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, à l'adresse Internet suivante:
https://www.ree.environnement.gouv.qc.ca/projet.asp?no_dossier=3211-12-256

Toute personne, tout groupe ou toute municipalité peut faire part au ministre, par écrit et au plus tard le 19 juin 2023, de ses observations sur les enjeux que l'étude d'impact du projet devrait aborder. Ces observations peuvent être transmises au ministre par l'entremise du registre public à l'adresse Internet ci-haut mentionnée.

Des renseignements supplémentaires peuvent être obtenus relativement au processus d'évaluation environnementale de ce projet aux numéros 418 521-3933 et sur le site Internet du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques www.environnement.gouv.qc.ca

18 MAI 2023

Cet avis est publié par La MRC de Matawinie conformément à l'article 31.3.1 de la Loi sur la qualité de l'environnement ([chapitre Q-2](#)).



Édith Gravel
Directrice générale et greffière-trésorière